

ENSEMBLE, ENGAGEONS-NOUS DANS UN PARTENARIAT ÉCOLE / ENTREPRISE

FORMATIONS DISPENSÉES



CAP MATELOT

Formation en apprentissage, permettant de naviguer sur les navires en tant que matelot qualifié.

CERTIFICAT DE MATELOT PONT

Certificat permettant aux personnes de plus de 18 ans d'être embarquées sur un navire armé à la pêche ou au commerce.

Cette formation est assurée également en contrat de professionnalisation pour les personnes désirant naviguer à la pêche.

CAPITAINE 200

Brevet de Capitaine permettant de commander des navires < à 200 UMS ou d'être chef mécanicien d'une machine propulsive <250 KW.

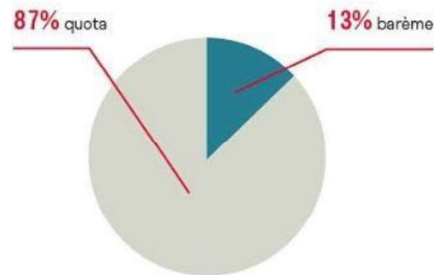
MECANICIEN 250 kW

Diplôme de Mécanicien 250 kW permettant d'être chef mécanicien sur des navires d'une puissance < 250 KW.

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?



École des pêches - UAI 0851497R
La collecte de la TA permet à EFM (part Hors quota) d'investir dans les équipements performants conformes aux besoins de la formation



URSSAF

La collecte de la taxe d'apprentissage est désormais assurée par l'URSSAF pour le compte de France Compétence et des nouvelles OPCO.

VOTRE VERSEMENT EN 3 ÉTAPES ?

Étape 1

Remettez le formulaire d'affectation à votre comptable ou service de comptabilité

Étape 2

Renvoyez le formulaire et verser la taxe directement à l'EFM par chèque ou virement avant le 1er mars 2021

Étape 3

A réception de la taxe, l'EFM vous renverra un reçu libérateur

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021 HORS QUOTA

Formulaire d'affectation



Taxe d'apprentissage **Qualiopi**
2021 Formulaire d'affectation
processus certifié

L'EFM, École des Pêches de l'Île d'Yeu, UAI 0851497R, est habilitée à percevoir une partie de la taxe d'apprentissage. En affectant une partie de votre taxe d'apprentissage à l'EFM, vous participez à l'accomplissement de la formation des jeunes marins.

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise : _____
Nom du groupe : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
SIRET : _____

PERSONNE À CONTACTER

Personne à remercier et à informer du suivi du dossier : _____
Fonction : _____
Tél : _____ Courriel : _____

VERSEMENT & MODALITÉS

Masse Salariale 2020	<input type="text"/>	MS
Taxe d'apprentissage brute	MS x 0,68%	<input type="text"/> TA
Montant du 13%	TA x 13%	<input type="text"/>
Autres versements	Règlement total	<input type="text"/> RT
	Total (RT-AV)	<input type="text"/> AV

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Montant du versement : _____
Par chèque à l'ordre de l'École des Formations Maritimes
Par virement bancaire à l'École des Formations Maritimes
RIB : 13807 10973 80065001010 22
IBAN : FR76 1380 7109 7380 0650 0101 022
BIC : CCBPFRPPNAN
Merci d'indiquer le nom de votre entreprise dans le libellé du virement et de préciser si possible « TA 2021 »
Date du versement : _____

SIGNATURE ET CACHET

Merci de nous retourner ce document par courrier ou par courriel avec votre règlement :
École des Formations Maritimes, Allée Frère Maximin 85100 Les Sables d'Olonne
Courriel : direction@ecoledespeches.fr Tel : 02 51 23 98 13